

Fonds Raglan pour l'éducation

Guide de demande de bourse

Dernière mise à jour : juin 2014

Fonds Raglan pour l'éducation

Mine Raglan accorde des bourses à des étudiants originaires du Nunavik qui poursuivent des études postsecondaires dans les établissements suivants :

- Établissement d'études professionnelles (DEP)
- Cégep
- Université

Les bourses sont attribuées à des étudiants hautement motivés et déterminés à réussir. Ces étudiants se démarquent par la qualité de leur travail et par leur rendement scolaire. Leurs études les préparent à faire carrière à Mine Raglan.

À combien pourrait s'élever la bourse?

Le montant des bourses varie selon le niveau d'études, conformément à ce qui apparaît au tableau suivant.

Montant des bourses par niveau d'études

	Session (\$ max)	Année (\$ max)	Programme (\$ max)
Diplôme d'études professionnelles (DEP)			
Programme de 2 ans (900 à 1 200 h)	500	1 000	2 000
Programme de 3 ans (+1 200 h)	650	1 300	3 900
Cégep			
Programme de 2 ans	750	1 500	3 000
Programme de 3 ans	750	1 500	4 500
Université			
Baccalauréat (3 ans)	1 000	2 000	6 000
Baccalauréat (4 ans)	1 000	2 000	8 000

Comment les bourses sont-elles attribuées?

Mine Raglan décerne des bourses chaque année, conformément à ce qui est prévu à l'Entente Raglan. Pour sélectionner les récipiendaires, le *Raglan Employment and Technical Training Committee (RETTTC)* se fonde sur les critères suivants :

- Vos notes scolaires (vous devez avoir réussi tous vos cours)
- Le contenu de la lettre de recommandation que vous soumettez
- Vos objectifs de carrière à Mine Raglan

Suis-je admissible?

Pour être admissible, vous devez:

- Être considéré comme un bénéficiaire inuit au sens de la Convention de la Baie James et du Nord québécois;
- Être inscrit comme étudiant à temps plein à un programme reconnu par le ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport dans un champ d'études en lien avec les activités de Mine Raglan;
- Avoir réussi tous vos cours de la session;
- Avoir fait preuve de motivation, avoir démontré votre détermination à réussir et avoir agi avec éthique.

Pour connaître les programmes admissibles à l'obtention d'une bourse, consultez le tableau suivant.*

DEP	
Opération de machinerie lourde Mécanique de machinerie lourde Soutien informatique Entretien d'immeubles en milieu nordique Électricité Mécanique de machinerie fixe	<ul style="list-style-type: none"> • Cuisine • Menuiserie • Soudure et tuyauterie • Plomberie et chauffage • Traduction et interprétation en inuktitut • Mécanique automobile
Cégep	
<ul style="list-style-type: none"> • Technique de géologie et technique minière • Technique d'informatique et d'infographie en exploitation minière • Arpentage • Technique en électrodynamique 	<ul style="list-style-type: none"> • Technique en instrumentation • Technique en environnement • Comptabilité • Systèmes d'information • Technique en électromécanique industrielle • Organisation et techniques en bureautique • Soins infirmiers en milieu industriel
Programmes universitaires	
<ul style="list-style-type: none"> • Génie minier • Génie mécanique • Génie métallurgique • Géologie • Biologie • Chimie 	<ul style="list-style-type: none"> • Formation du personnel et ressources humaines • Comptabilité • Systèmes d'information • Études environnementales • Soins infirmiers en milieu industriel

*Les études qui n'apparaissent pas à ce tableau sont traitées au cas par cas.

Quand dois-je soumettre ma demande de bourse?

Vous devez envoyer votre demande deux fois par année. Les bourses sont versées seulement après la fin du semestre.

DEP : Avant le 30 novembre et le 1^{er} mai.

Cégep et université : Avant le 15 février (session d'automne précédente) et le 30 juin (session d'hiver précédente).

Comment dois-je procéder pour soumettre ma demande?

- Lisez ce guide attentivement.
- Remplissez le formulaire de demande.
- Annexez tous les documents demandés.
- Écrivez une lettre de présentation.
- Servez-vous de la liste des documents à fournir avec votre demande de bourse pour vous assurer que votre demande de bourse est complète.

Quels documents dois-je envoyer?

En plus du formulaire de demande de bourse, vous devez joindre les documents suivants:

- **Une lettre de présentation**

Écrivez une lettre qui fait part de vos ambitions et de votre intérêt à faire carrière à Mine Raglan.

- **Une lettre de recommandation**

Vous devez soumettre une lettre de recommandation d'une personne qui vous connaît bien (un professeur, un conseiller pédagogique de la CSK, votre employeur) et qui croit que vous êtes admissible. Cette lettre ne doit pas provenir d'un membre de votre famille.

- **Relevé de notes officiel**

Joignez le relevé de notes officiel de votre dernière session. Vous devez avoir réussi tous vos cours pour être admissible.

- **Relevé des présences au cours (DEP seulement)**

Vous devez fournir un document attestant que vous avez maintenu un taux de présence d'au moins 80 % à tous vos cours.

- **Preuve d'inscription à la session prochaine OU attestation d'obtention de diplôme**

Que se passe-t-il une fois ma demande envoyée?

Réponse à votre demande

Vous recevrez une réponse à votre demande par courriel. Si vous êtes sélectionné pour recevoir une bourse du Fonds Raglan pour l'éducation, vous recevrez un formulaire de dépôt direct, que vous devrez remplir. Le paiement de la bourse se fait par dépôt direct dans votre compte bancaire. Vous devez donc avoir un compte bancaire à votre nom.

Y a-t-il autres choses que je dois savoir?

Est-ce un prêt?

Cette bourse est accordée en fonction de votre rendement scolaire. Il ne s'agit pas d'un prêt. Cette bourse ne doit pas être considérée comme une aide financière.

Les récipiendaires de la bourse demeurent admissibles à l'aide financière accordée en vertu du Programme d'études postsecondaires Nunavik.

La bourse est-elle imposable?

Selon la loi canadienne, toutes les bourses sont considérées comme un revenu imposable. Vous recevrez un formulaire T-4, que vous devrez inclure à votre déclaration des revenus. Étant donné que toute aide accordée aux Autochtones du Canada est déductible, le montant de votre bourse sera déduit de votre déclaration de revenus.

Qu'est-ce que l'Entente Raglan?

L'Entente Raglan a été signée en 1995 par la Société Makivik, Falconbridge Ltée (maintenant Mine Raglan, une compagnie Glencore), les Corporations foncières des villages de Salluit et de Kangiqsujuaq et les Villages nordiques de Salluit et de Kangiqsujuaq. L'entente décrit comment Mine Raglan doit aménager et exploiter le site minier. Elle prévoit des clauses ayant trait à l'environnement, à l'embauche et la formation des employés inuits et à la sous-traitance avec les entreprises inuites. La partie portant sur la formation et l'embauche des Inuits prévoit la création du Fonds Raglan pour l'éducation.